

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

---

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 18 heures 30 minutes, le 26<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-six (2026), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire  
Madame Eugenette Morin, conseillère  
Monsieur Jacquelyn Vachon, conseiller  
Monsieur Claude Dufour, conseiller  
Madame Véronique Tremblay, conseillère  
Monsieur Jean Jasmin, conseiller

Présent en ligne :

Monsieur Jean-Jacques Paradis, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

### ORDRE DU JOUR

#### 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### 2 TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption du règlement #2026-422 relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2026

#### 3 Période de questions

#### 4 Levée de l'assemblée

#### 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

##### 1.1 Ouverture de l'assemblée

##### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2026-01-20** Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Claude Dufour

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026 tel que proposé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2 TRÉSORERIE

**2.1    Adoption du règlement #2026-422 relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2026**

**2026-01-21** **CONSIDÉRANT** QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à l'article 15

Il est proposé par Mme Véronique Tremblay

**ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement *#2026-422 relatif à l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2026.*

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

**3      PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2026-01-22** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Eugenette Morin

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée à 18 h 35

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

---

Monsieur Marcel Picard  
Maire

---

Madame Nancy Laganière  
Directrice générale et greffière-trésorière

*"Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 27 janvier 2026.*